



# Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – N°2 – février 2006

## SOMMAIRE

L'Union européenne en bref.....	2
L'Union européenne par thème .....	3
AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL.....	3
BUDGET .....	4
COMMUNICATION ET INFORMATION...	5
EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES.....	6
ENTREPRISES ET INDUSTRIE .....	7
JUSTICE, LIBERTES, SECURITE .....	8
MARCHE INTERIEUR .....	9
RECHERCHE.....	10
RELATIONS EXTERIEURES .....	11
TRANSPORTS ET ENERGIE.....	12

## Principaux titres

### **Le Parlement européen adopte une directive « Services » adoucie**

Le Parlement européen a adopté jeudi 16 février le projet de directive Services, sur lequel les deux principaux groupes, le PSE et le PPE, avaient trouvé peu avant un compromis qui retirait du texte ses points les plus polémiques, comme le principe du pays d'origine...[SUITE](#)

### **La Commission propose de créer un institut européen de technologie**

La Commission européenne a présenté le 22 février son projet controversé de création d'un Institut européen de technologie (IET). Selon les vœux de la Commission, d'ici 2009 cet IET devrait, grâce au partenariat qu'il offrira entre monde académique et monde de l'entreprise, devenir un centre d'excellence en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation de niveau mondial...[SUITE](#)

### **La Commission préconise d'inclure l'esprit d'entreprise dans les programmes scolaires**

La Commission européenne a publié une communication pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans les écoles et les universités. (...) La Commission recommande aux administrations locales et régionales d'élaborer une stratégie dotée d'objectifs clairs concernant tous les niveaux d'enseignement...[SUITE](#)

### **La Commission souhaite l'interopérabilité entre toutes les administrations nationales et régionales**

La Commission européenne a publié le 23 février une communication encourageant l'interopérabilité entre administrations nationales pour la fourniture de services administratifs paneuropéens en ligne...[SUITE](#)

# **L'Union européenne en bref**

## **Comité des Régions: Michel Delebarre élu Président pour deux ans**

Le socialiste français Michel Delebarre (PSE) a succédé à l'Allemand Peter Straub (PPE) à la présidence du Comité des Régions (CdR) de l'UE. Il a été élu lors de la session plénière du 16 février à Bruxelles. Michel Delebarre, député-maire de Dunkerque, est membre du CdR depuis 1998 et présidait jusque là le groupe PSE au Comité. Il occupera le poste de président jusqu'en 2008. C'est le Belge Luc Van den Brande (PPE) – élu pour sa part Premier vice-Président pour la même période de deux ans - qui lui succèdera alors.

Pour plus d'informations : <http://www.cor.eu.int/fr/index.htm>

## **Lancement de l'Eurorégion adriatique**

L'Eurorégion adriatique a été officiellement lancée le 6 février, lors d'une conférence organisée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Cette Eurorégion regroupera les six pays adriatiques: Italie, Slovénie, Croatie, Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie-Monténégro. L'objectif est notamment d'amener ces pays à dialoguer et à aplanir les tensions réciproques, afin de pouvoir intégrer tous les pays de l'Adriatique en Europe.

Pour plus d'informations : <http://www.adriaticeuoregion.org/en/>

## **Création de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée**

Les Présidents de cinq régions espagnoles et françaises (Catalogne, Baléares, Aragon, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), se sont rencontrés le 10 février à Toulouse pour concrétiser la création de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. Le regroupement avait été annoncé en octobre 2004. Martin Malvy, président de la Région Midi-Pyrénées, en a été élu le premier Président. Il a annoncé que les chambres de commerce et les universités des régions concernées ont appuyé cette démarche et y ont été associées.

Les régions rassemblées représentent 14 millions d'habitants, 13 % des PIB réunis de la France et de l'Espagne et 500 000 étudiants. Elles espèrent donc avoir plus d'influence en Europe grâce à leur masse critique. Lors de la réunion du 10 février, les lignes directrices d'action ont été adoptées. Certains projets ont déjà été lancés, avec notamment la création d'un comité de pilotage (déjà doté d'un fonds) en matière de coopération de la recherche universitaire. D'autres sont prévus, comme en matière d'infrastructure de transport : TGV, tunnel Toulouse-Saragosse...

Pour plus d'informations : [www.euroregion-epm.org](http://www.euroregion-epm.org)

## **Constitution européenne : la Belgique adopte le projet, l'Estonie commence le débat**

Mercredi 8 février, le Parlement flamand, une des entités fédérées belges, a adopté facilement le projet de traité constitutionnel européen, ce qui lève le dernier obstacle politique à la ratification en Belgique. Ce sera le 14<sup>e</sup> pays à avoir adopté la Constitution européenne. De leur côté, les députés estoniens ont débuté le même jour le processus de ratification de la Constitution européenne, en procédant à sa première lecture au Parlement.

Les positions demeurent cependant diverses en Europe. Le premier ministre conservateur polonais, Kazimierz Marcinkiewicz, et le président tchèque, Vaclav Klaus, ont estimé "inutile" de ranimer le débat sur la Constitution, tandis que le camp qui milite pour sauver des parties clé de la Constitution, a le soutien de 70% des responsables politiques, économiques, des médias et d'ONG européens, a révélé fin février une enquête « Gallup » commandée par le *Think-tank* « Les Amis de l'Europe ».

[Retour au sommaire général](#)



# L'Union européenne par thème

## **AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL**

### **Adoption des orientations stratégiques pour le développement rural**

Les ministres de l'Agriculture de l'UE ont adopté le 20 février les orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural pour la période 2007-2013. Ce texte aidera les Etats membres dans la préparation de leurs programmes nationaux qui devront être adoptés ensuite par la Commission européenne.

Les orientations stratégiques expliquent en détail les trois axes d'intervention du nouveau programme de développement rural (amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier, amélioration de l'environnement et du paysage et amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales) et identifient les domaines importants pour la réalisation des priorités de la Communauté, en particulier en ce qui concerne les objectifs du développement durable de Göteborg et la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Ce document « politique » complète le règlement déjà adopté instituant le nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) de 2007-2013.

Lire les Orientations stratégiques adoptées par le Conseil :

<http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/06/st05/st05966.fr06.pdf>

### **Politique agricole : la Commission propose des simplifications**

La Commission européenne a adopté le 8 février un projet de règlement qui vise à simplifier la gestion des aides d'Etat dans le secteur agricole et à accélérer le versement des aides aux agriculteurs en cas de crise.

Adopté dans un contexte d'intensification de la grippe aviaire, ce projet prévoit d'ajouter à la liste des exemptions aux interdictions d'aides d'Etat les compensations accordées pour cause de conditions météorologiques défavorables ou de maladies des animaux et des végétaux, ce qui permettrait d'accélérer considérablement la mise en œuvre des aides d'Etat dans ces situations de crise pour les agriculteurs.

Le règlement propose aussi un système novateur d'« appels à manifestation d'intérêt » pour les aides à l'investissement : les États membres seront tenus d'accepter en priorité les projets à faible intensité d'aide. Conformément à son credo habituel, la Commission souhaite des aides publiques moins nombreuses mais mieux ciblées.

Après consultation des États membres et des parties intéressées, la Commission envisage de mettre en œuvre ce règlement à compter de janvier 2007.

Le communiqué de presse de la Commission :

<http://www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/134&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Le projet de règlement de la Commission (texte complet) :

[http://europa.eu.int/comm/agriculture/stateaid/exemption/commprop\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/agriculture/stateaid/exemption/commprop_fr.pdf)

[Retour au sommaire général](#)

## BUDGET

### **Budget 2007-2013 : encore des divergences, accord espéré pour mars**

Les trois institutions Commission, Parlement et Conseil n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les perspectives financières 2007-2013 lors de leur « trilogue » du 21 février. Le Conseil continue d'affirmer que le montant total des dépenses ne pourra excéder le chiffre qu'il avait proposé en décembre, soit 862 milliards d'€, tandis que les eurodéputés qui contestent ce montant n'ont pas fait de contre-proposition chiffrée précise.

Mi-février, la Commission européenne a présenté un budget avec une répartition par sous-catégories des dépenses de l'UE, à partir du montant de 862 milliards. Mais elle souhaite elle aussi augmenter les dépenses, via notamment une plus grande flexibilité budgétaire.

Comme il est probable que le montant de dépenses globales changera peu, les institutions vont négocier pour se mettre d'accord sur des priorités, et transférer les fonds de politiques moins importantes vers des politiques plus importantes.

Les trois institutions se sont mises d'accord pour trouver un accord en mars.

[Retour au sommaire général](#)

## COMMUNICATION ET INFORMATION

### **Communication de la Commission pour l'interopérabilité entre toutes les administrations nationales et régionales dans l'UE**

La Commission européenne a publié le 23 février une communication encourageant l'interopérabilité entre administrations nationales pour la fourniture de services administratifs paneuropéens en ligne. Elle y préconise une interopérabilité maximale entre toutes les administrations nationales, régionales et locales dans l'UE, afin que ces administrations soient capables de communiquer entre elles par voie électronique.

La création d'une administration paneuropéenne en ligne supprimerait un grand nombre d'obstacles administratifs à la mobilité des citoyens et des entreprises dans l'UE.

Viviane Reding, Commissaire en charge de la société de l'information et des médias, a annoncé qu'elle proposerait dans les prochaines semaines un plan d'action de l'UE en faveur de l'administration en ligne.

La communication de la Commission :

<http://europa.eu.int/idabc/servlets/Doc?id=24119>

[Retour au sommaire général](#)

## **EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES**

### **Lancement du nouveau site sur l'emploi EURES**

Alors que 2006 est l'année européenne de la mobilité des travailleurs, la Présidence autrichienne et la Commission européenne ont officiellement lancé le 20 février le nouveau site web EURES, sur lequel sont présentées près d'un million d'offres d'emplois vacants dans toute l'UE. Son but est de lutter contre le chômage en Europe (18 millions de sans-emplois) en encourageant la mobilité géographique et personnelle.

Dans le même temps, la pression s'accroît sur les « anciens » Etats membres de l'UE qui n'ont pas encore ouvert leur marché du travail aux travailleurs des nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale. L'Espagne, le Portugal et la Finlande ont décidé de rejoindre le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède en supprimant les restrictions. De son côté, la Commission européenne a publié le 8 février un rapport démontrant les bénéfices économiques liés à une levée des restrictions.

Le site web EURES : <http://europa.eu.int/eures/home.jsp?lang=fr>

Le rapport de la Commission :

[http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006\\_0048fr01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0048fr01.pdf)

[Retour au sommaire général](#)

## **ENTREPRISES ET INDUSTRIE**

### **La Commission préconise d'inclure l'esprit d'entreprise dans les programmes scolaires des Etats membres**

La Commission européenne a publié une communication pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans les écoles et les universités. Cette initiative est une pièce essentielle de la stratégie de Lisbonne renouvelée.

La Commission recommande aux administrations locales et régionales d'élaborer une stratégie dotée d'objectifs clairs concernant tous les niveaux d'enseignement ; elle demande aux Etats membres d'inscrire explicitement l'esprit d'entreprise dans les programmes des écoles à tous les niveaux. Cet enseignement pourrait se matérialiser par des travaux pratiques, jeux de rôle ou encore visites d'entreprises locales.

Pour encourager les écoles dans cette voie, la Commission conseille aux Etats membres de :

- favoriser la coopération entre les écoles, collectivités locales et entreprises ;
- accorder une attention particulière à la formation des enseignants et à la sensibilisation des directeurs d'établissements ;
- encourager la création de mini-entreprises gérées par les étudiants.

La communication de la Commission :

[http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006\\_0033fr01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0033fr01.pdf)

[Retour au sommaire général](#)

## **JUSTICE, LIBERTES, SECURITE**

### **Feu vert à la directive sur la rétention des données**

Le projet de directive européenne sur la rétention des données, qui exigera des opérateurs de conserver la trace des appels téléphoniques et des mails (mais pas leur contenu), à laquelle pourront ensuite accéder les services de sécurité nationaux luttant contre le terrorisme ou le crime, a reçu le feu vert définitif des ministres européens de la Justice réunis à Bruxelles le février. La directive entrera en vigueur en août 2007.

En dépit de l'opposition des opérateurs téléphoniques et Internet, qui devront payer le prix de la rétention des données, les députés européens avaient donné leur accord à la proposition en décembre dernier (*BED de novembre-décembre 2005*).

Le projet de directive :

<http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?PUBREF=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2005-0365+0+DOC+PDF+V0//FR&L=FR&LEVEL=2&NAV=S&LSTDOC=Y>

### **Selon le maire de Rotterdam, les villes et les régions ont besoin d'un plan antiterrorisme**

Le Comité des Régions a adopté le 16 février un rapport du maire de Rotterdam, Ivo Opstelten, selon lequel les plans européens pour lutter contre le terrorisme doivent être recentrés sur les villes et les régions. Ce rapport déplore que le plan d'action de La Haye consacre aux autorités locales une trop faible attention, alors qu'elles sont en première ligne face au terrorisme, au crime organisé, à la violence et aux catastrophes naturelles. Il recommande une plus grande intégration des autorités locales dans les actions préventives antiterroristes, ce qui aurait pour effet de rassurer les citoyens

Le communiqué de presse du Comité des Régions :

[http://www.cor.eu.int/fr/press/press\\_06\\_02013.html](http://www.cor.eu.int/fr/press/press_06_02013.html)

### **Vers un régime d'asile européen**

Dans une communication adoptée le 17 février 2006, la Commission a présenté des propositions pour mettre en place d'ici 2010 un régime d'asile européen commun. Le document définit un programme de travail pour les trois principaux objectifs de coopération à l'échelle européenne en matière d'asile :

- Procédure unique : une seule procédure pour l'examen des demandes de protection internationale ;
- Adoption d'une approche commune pour les informations sur les pays d'origine : les informations seront partagées et, sur le long terme, une base de données commune sera établie;
- définition de modalités pour faire face aux pressions sur le régime d'asile (frontières qui pourraient être confrontées à d'importants afflux de réfugiés) : des fonds seront débloqués pour des mesures d'urgence et des groupes d'experts seront instaurés ;

De plus, un **réseau de coopération en matière d'asile** sera créé pour l'échange d'informations et la définition d'un ensemble commun de critères des meilleures pratiques.

La communication de la Commission :

[http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006\\_0067fr01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0067fr01.pdf)

[Retour au sommaire général](#)

## MARCHE INTERIEUR

### **Le Parlement européen adopte une directive « Services » adoucie**

Le Parlement européen adopté jeudi 16 février le projet de directive Services, sur lequel les deux principaux groupes, le PSE et le PPE, avaient trouvé peu avant un compromis qui retirait du texte ses points les plus polémiques, comme le principe du pays d'origine. Si les socialistes européens se félicitent d'avoir apporté une « dimension sociale » au texte, les conservateurs – exceptés les plus libéraux - sont également satisfaits que le compromis permette à la libéralisation des services d'aller de l'avant. Le projet maintient l'obligation pour les Etats membres d'assurer un libre accès à leur territoire aux prestataires étrangers, avec l'interdiction de leur imposer des contraintes administratives discriminatoires et disproportionnées. Il leur permet toutefois de restreindre l'accès à leur marché pour des motifs d'ordre public, de sécurité publique, de protection de l'environnement et de santé publique.

Face au vote sans appel (391 voix pour, 213 contre et 34 abstentions), la Commission européenne, soulagée, a promis de suivre le compromis parlementaire pour rédiger sa nouvelle proposition de directive, qu'elle soumettra début avril aux Etats membres, lesquels en discuteront lors du Conseil « compétitivité » informel des 20-22 avril. L'Autriche espère dégager une majorité qualifiée au Conseil avant la fin de sa Présidence, ce qui permettrait une deuxième lecture du Parlement la fin de l'automne.

La résolution législative du Parlement européen :

<http://www.europarl.eu.int/omk/sipade3?TYPE-DOC=TA&REF=P6-TA-2006-0061&MODE=SIP&L=FR&LSTDOC=N>

[Retour au sommaire général](#)

## RECHERCHE

### **La Commission propose de créer un Institut européen de technologie**

La Commission européenne a présenté le 22 février son projet controversé de création d'un Institut européen de technologie (IET). Selon les vœux de la Commission, d'ici 2009 cet IET devrait, grâce au partenariat qu'il offrira entre monde académique et monde de l'entreprise, devenir un centre d'excellence en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation de niveau mondial, sur le modèle du Massachusetts Institute of Technology (MIT) américain. Le Président de la Commission José Manuel Barroso a fait de la création de l'IET un élément clef de sa stratégie pour la croissance et l'emploi (stratégie de Lisbonne révisée).

La communication de la Commission décrit le cadre général de la création de l'institut. L'IET serait une organisation à deux niveaux : un comité directeur central relativement restreint et un système de communautés de la connaissance et d'autres organisations partenaires. Le comité directeur, composé de personnalités éminentes du monde de la science et du secteur privé, décidera de la stratégie et du budget de l'IET et sélectionnera et évaluera les communautés de la connaissance. Les communautés de la connaissance réuniront des départements d'universités, des entreprises et des instituts de recherche pour mener des activités de recherche, d'éducation et d'innovation dans des domaines interdisciplinaires stratégiques. Ces départements et leur personnel seront rattachés à l'IET et ne feront donc plus partie de leur organisation d'origine pour une période déterminée.

La Commission ne souhaite pas que la situation géographique de l'IET soit débattue maintenant, ni même que l'on se focalise sur son budget – pour lequel elle propose pour la période 2009-2013 entre 1 et 2 millions d'€ provenant de l'UE, des Etats membres et de l'industrie. Elle espère obtenir le soutien de principe des Etats membres dès le sommet européen de printemps, les 23 et 24 mars, puis présenter une proposition officielle avant la fin 2006.

La communication de la Commission :

[http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006\\_0077fr01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0077fr01.pdf)

[Retour au sommaire général](#)

## RELATIONS EXTERIEURES

### **La Commission simplifie son action extérieure en adoptant sept thématiques rationalisés**

Dans le cadre de la réforme de ses actions extérieures, la Commission européenne a approuvé le 25 janvier sept nouveaux programmes thématiques qui visent à simplifier et rendre plus efficace sa coopération avec les pays tiers, toutes zones géographiques confondues. Ces programmes font la synthèse des 15 programmes qui existent actuellement ; avec les programmes régionaux et par pays, ils constitueront l'épine dorsale de l'action extérieure de la Commission à compter de 2007. Leur nombre réduit s'aligne sur la révision à la baisse du nombre de lignes budgétaires prévues dans les nouvelles perspectives financières de l'UE pour 2007-2013. L'allocation financière de chacun d'entre eux est en attente d'un accord définitif sur ces perspectives financières.

Les sept nouveaux programmes sont : « Droits humains et démocratie », « Investir dans les populations », « Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie », « Sécurité alimentaire », « Acteurs non-étatiques du développement », « Asile et migration » et « Coopération avec les pays industrialisés ».

Pour plus d'informations :

<http://www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/82&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour au sommaire général](#)

## **TRANSPORTS ET ENERGIE**

### **Réseau transeuropéen de transports : vers un co-financement de seulement six projets prioritaires**

Le Conseil européen de décembre ayant prévu de réduire drastiquement le budget alloué au Réseau transeuropéen de transport (6.7 milliards d'€ à comparer aux 20 milliards initialement proposés par la Commission), le Parlement européen et la Commission ont reconnu que le co-financement communautaire devrait se concentrer sur seulement six des trente projets prioritaires sélectionnés par l'UE en 2004, si l'on veut qu'il conserve un effet d'entraînement.

La Commission Transport du Parlement européen, réunie le 23 février, a voté à une large majorité pour retenir six projets à réaliser en priorité, estimant que les coupes budgétaires rendaient impossible la réalisation des trente projets prioritaires. Ces six projets sont ceux pour lesquels la Commission avait nommé un coordinateur européen afin de faciliter leur mise en œuvre, à savoir :

- le projet prioritaire n°1 « l'axe ferroviaire Berlin-Vérone/Milan-Bologne-Naples-Messine-Palermo » qui comprend le Tunnel du Brenner ;
- le projet prioritaire n°3 « l'axe ferroviaire à grande-vitesse du sud-ouest de l'Europe qui relie Lisbonne à Tours »;
- le projet prioritaire n°6 « l'axe ferroviaire Lyon-Trieste-Divaca/Koper-Divaca-Ljubljana-Budapest-frontière ukrainienne » qui comprend la section reliant Lyon à Turin ;
- le projet prioritaire n°17 « l'axe ferroviaire Paris-Strasbourg-Stuttgart-Vienne-Bratislava » ;
- le projet prioritaire n°27 « l'axe ferroviaire reliant Varsovie-Kaunas-Riga-Tallinn-Helsinki », dénommé Rail Baltica.
- Le projet prioritaire n°24, qui consiste à améliorer la gestion et la signalisation ferroviaires, dans le cadre du système de gestion du trafic ferroviaire européen (European Rail Traffic Management System, ERTMS), sur le tronçon reliant Gênes à Rotterdam.

La Commission européenne et la Présidence autrichienne ont fait écho au Parlement européen début mars en déclarant aussi qu'il faudrait sélectionner les projets « super prioritaires ». Selon la Commission, la réalisation des sections transfrontalières des six projets sélectionnés par le PE nécessitera environ 8 milliards d'€ de fonds communautaires.

### **Feu vert à la licence communautaire pour les contrôleurs aériens**

Le PE a adopté le 15 février en 2<sup>e</sup> lecture le projet de directive introduisant une licence communautaire pour les contrôleurs du trafic aérien. Le Parlement a suivi sa commission parlementaire qui, en janvier, avait adopté sans amendements la position commune du Conseil.

La proposition de directive prévoit des mesures pour lever les obstacles à la libre circulation des contrôleurs aériens sur le territoire communautaire tout en garantissant une amélioration globale de la sécurité par l'introduction d'exigences linguistiques.

Pour plus d'informations :

[http://www.europarl.eu.int/news/expert/infopress\\_page/062-5215-046-02-07-910-20060210IPR05178-15-02-2006-2006-false/default\\_fr.htm](http://www.europarl.eu.int/news/expert/infopress_page/062-5215-046-02-07-910-20060210IPR05178-15-02-2006-2006-false/default_fr.htm)

### **Lancement de l'initiative « voiture intelligente »**

La Commissaire en charge de la société de l'information, Viviane Reding, a lancé le 23 février l'initiative « voiture intelligente », dont le but est d'accélérer le développement des nouvelles technologies pour les voitures qui visent à rendre celles-ci plus sûres et plus propres. Cette initiative fera notamment appel au budget du 7<sup>e</sup> Programme-Cadre de Recherche et de Développement (PCRD) pour cofinancer les investissements en R&D

 L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

dans le domaine des technologies pour les voitures sûres et accélérer la commercialisation des inventions. En parallèle, elle supportera des événements destinés à sensibiliser le grand public sur l'avantage des technologies pour la voiture intelligente.

La Commission souhaite aussi, par cette initiative, pousser l'industrie et les décideurs politiques à soutenir davantage le développement de ces technologies.

Pour plus d'informations:

[http://europa.eu.int/information\\_society/activities/esafety/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/information_society/activities/esafety/index_en.htm)

[http://europa.eu.int/information\\_society/doc/factsheets/048-esafety.pdf](http://europa.eu.int/information_society/doc/factsheets/048-esafety.pdf)

## **France, Allemagne et BENELUX veulent créer un marché unique de l'électricité**

La France, l'Allemagne et les pays du BENELUX mènent des discussions interministérielles en vue de créer un marché unique de l'électricité entre eux. Les cinq membres fondateurs de la Communauté européenne discutent au sein d'une structure informelle, le « Forum pour la coopération énergétique de l'Europe occidentale » ; ils se sont concentrés jusqu'à présent sur l'objectif de connecter leurs réseaux d'électricité.

L'initiative, qui a été saluée par la Commission européenne, est ouverte aux autres Etats volontaires, affirme le « club des cinq ».

[Retour au sommaire général](#)